



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Saint-Paul d'Aylmer :

Deux scénarios en vue d'une annonce le 12 juin 2011

Gatineau, le 21 mars 2011 – Lors de sa réunion mensuelle du 17 mars dernier, le Conseil de fabrique de la Paroisse Saint-Paul d'Aylmer a pris une double décision quant à l'avenir de l'église Saint-Paul incendiée le 11 juin 2009.

Après avoir constaté à regret, en novembre dernier, le manque d'intérêt de la Ville de Gatineau pour un projet visant à reconstruire le bâtiment patrimonial qu'était cette église pour en faire un projet à la fois cultuel, culturel et communautaire, le Conseil de fabrique a dû conclure qu'il n'avait plus à sa disposition que quelque 3½ millions de dollars en provenance des assurances pour doter à nouveau ses paroissiens d'un lieu de culte tout au moins.

Depuis le début de décembre, un certain travail d'exploration a donc dû être fait, notamment avec le groupe gagnant (Maxime Brault et Lapointe, Magne et associés) du concours d'idées dont les lauréats ont été annoncés le 2 juin 2010 et dont les concepts ont été exposés tout l'été et une partie de l'automne au Musée de l'Auberge Symmes. L'objectif était de voir si tout au moins la phase 1 de leur concept pourrait être adaptée pour répondre adéquatement aux besoins des paroissiens dans les limites financières actuelles de la Fabrique, et les gagnants du concours ont accepté de se prêter bénévolement à cet exercice.

Le 15 mars, les architectes Maxime Brault et Frédéric Dubé sont donc venus présenter ce concept adapté aux membres du Conseil de fabrique, lequel, lors de sa réunion mensuelle, deux jours plus tard, a décidé ce qui suit, en vue de faire une annonce lors de la messe commémorative du 12 juin prochain, devant la Résidence Le Monastère, à Aylmer :

1. Un contrat sera établi avec Maxime Brault et Lapointe, Magne et associés pour qu'ils affinent leur proposition, et surtout vérifient et confirment les coûts, puis rassurent le Conseil de fabrique quant aux diverses contraintes que pourraient présenter l'architecture, l'ingénierie, les murs de pierre et les possibilités d'avenir, le tout dans l'esprit de garantir à la Fabrique que les coûts totaux ne dépasseront pas les 3½ millions de dollars et ne seront pas suivis de coûts additionnels pour l'entretien ou des réparations.

2. Parallèlement, diverses firmes d'architectes seront invitées à proposer des concepts visant à intégrer le futur lieu de culte au presbytère, un édifice patrimonial dont la construction initiale remonte à 1878 et qui est situé sur le site original de l'église de 1840. Cette option sous-entend évidemment que l'option 1 ne serait pas viable pour la Fabrique et qu'il faudrait alors se résigner à démolir les murs de l'église incendiée.

Ainsi, le Conseil de fabrique sera, tel que mentionné au cours des dernières semaines, en mesure de proposer une option concrète aux paroissiens en juin prochain et pourra dès lors aller de l'avant avec une reconstruction dans les plus brefs délais. Naturellement, le Conseil de fabrique garde toujours la porte ouverte à d'éventuels partenaires en vue d'un projet plus rassembleur, mais, pour l'instant, il ne peut compter que sur ses propres ressources financières actuelles et à venir, et elles sont, somme toute, malheureusement bien limitées.

– 30 –

Pour renseignements : Richard M. Bégin, 819-684-4275 ou 819-665-8993 (cell.)